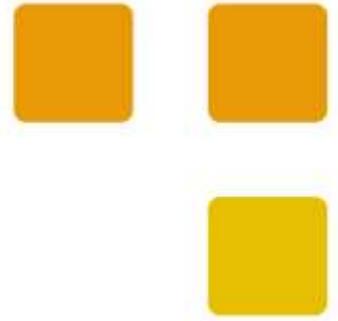




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



VADE-MECUM

Classe de 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel



Groupe de travail académique « 3^e prépa-pro »

Rectorat de l'académie de Poitiers
Septembre 2016





Sommaire

FICHE 1

Les spécificités de la classe de 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel

FICHE 2

L'organisation des enseignements

FICHE 3

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

FICHE 4

La pédagogie de projet

FICHE 5

Les enseignements complémentaires

FICHE 5-1

Accompagnement Personnalisé (A.P.)

FICHE 5-2

Enseignement Pratique Interdisciplinaire (E.P.I.)

FICHE 6

Les parcours

FICHE 7

La découverte professionnelle

FICHE 8

Le suivi des acquis

FICHE 9

Les usages du numérique

FICHE 10

Le DNB



Les principaux objectifs visés pour cette classe sont, d'une part, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et, d'autre part, la construction du projet d'orientation de chaque élève. Pour accompagner vers la réussite scolaire des élèves prêts à se remobiliser, il s'agit notamment :

- **d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel** par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
- **de les aider à retrouver une motivation scolaire à travers la construction d'un projet personnel** prenant appui sur l'exploration et la découverte des voies et parcours de formation ;
- **de participer à l'éducation, à l'orientation** des élèves en les conduisant à appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles, à acquérir le goût d'entreprendre, à mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième et à découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

La classe de troisième prépa-pro a pour vocation de créer, chez des élèves scolairement fragiles, une « dynamique nouvelle » en leur redonnant l'envie d'apprendre. Dans cette perspective, l'académie de Poitiers accueille dans cette classe 4 % des collégiens scolarisés en 3^e. Ce public spécifique, en rupture avec l'école, avec souvent un retard scolaire, est issu très largement de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Par comparaison, l'écart est de 21 points en 2015/2016 avec des élèves de 3^e générale.

Enseigner dans cette classe, c'est accueillir, dans un groupe constitué, des collégiens avec un parcours antérieur relativement homogène. Toutefois, ces élèves sont très hétérogènes dans leurs comportements et attitudes, ainsi que dans leurs projets de formations professionnelles.

À leur arrivée dans cette classe, ces collégiens ont une estime d'eux-mêmes souvent altérée. Il convient donc de rétablir une meilleure image d'eux-mêmes, par le développement de compétences transversales permettant de bien vivre ensemble et par la réussite scolaire. Ce temps court, une seule année pour faire réussir - « pour faire accrocher » - nécessite de développer des règles sociales dans un climat scolaire favorable.

Au vu des fortes attentes, les équipes pédagogiques et éducatives doivent **organiser un accueil personnalisé**. Les professeurs sont aussi invités à mettre en œuvre les préconisations suivantes :

- **adopter la posture pédagogique attendue** au vu de la spécificité du public accueilli,
- **enseigner à un rythme différent** en évitant toute pression « paralysante »,
- **créer du plaisir et de l'envie lors des phases d'apprentissage** en sollicitant l'autonomie, la création, la participation, au travers de tous les modes d'expression et en développant tout particulièrement la pratique de l'oral,
- **utiliser le droit à l'erreur comme levier des apprentissages** et, in fine, comme modalité d'acquisition des compétences,
- **développer l'envie et le goût de la réussite** chez les élèves en valorisant les activités conduites et en encourageant avec une évaluation bienveillante notamment.



Avec la réforme du collège, la pédagogie de projet, déjà largement impulsée dans cette classe, est fortement encouragée.

La découverte professionnelle doit permettre l'émergence d'un projet de formation post 3^e chez chacun des élèves. Elle participe au parcours Avenir et permet de :

- découvrir et explorer des activités professionnelles,
- découvrir des organisations dans les entreprises,
- découvrir des lieux et des modalités de formation,
- participer à la réalisation de biens et de services en lycée professionnel ou en entreprise.

Pour soutenir le projet de l'élève, l'adhésion des familles et une équipe pédagogique mobilisée autour d'un projet commun de classe sont à rechercher. Cette classe participe très largement à la lutte contre le décrochage scolaire.

Principes généraux

L'organisation des enseignements est à programmer dans ces classes conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif aux classes de collège et de l'arrêté du 2 février 2016 relatifs aux classes de 3^e prépa-pro. **Le programme d'enseignement en vigueur pour ces classes est celui du cycle 4.** Des aménagements sont prévus pour l'histoire et la géographie.

Les volumes horaires des enseignements des classes de 3^e prépa-pro sont identiques à ceux des autres classes de troisième. Ces classes disposent en outre d'un complément de dotation horaire supplémentaire de 6 heures pour la découverte professionnelle.

Ces volumes horaires sont stipulés dans les annexes des arrêtés de janvier et février 2016 sous la forme de 28 h + 4 h, soit **32 h dues aux élèves** réparties comme suit :

- **22 h liées aux enseignements communs « disciplinaires »** hors découverte professionnelle et **6 h d'enseignement de découverte professionnelle** (D.P.)
- **4 h consacrées aux enseignements complémentaires** : accompagnement personnalisé (A.P.) et enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.)

Dans l'académie, pour 32 h dues aux élèves, les moyens horaires attribués aux établissements pour cette classe sont de 32 h pour un effectif inférieur à 16 élèves, et de 38 h pour un effectif de 24 élèves.

La classe de 3^e prépa-pro concourt à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'enseignement de complément de découverte professionnelle permet aux élèves de découvrir différents champs professionnels (services et production) en vue de la **construction de leur projet de formation et d'orientation post troisième.** **Cette classe participe à l'élaboration des parcours Avenir, d'Éducation Artistique et Culturelle, Citoyen et Éducatif de Santé.**



<http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html&xtmc=arrecircteacutedu19mai2015&xtnp=1&xtcr=6>

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98461



Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
<p>Préconisation sur la ventilation de la dotation horaire supplémentaire de 6 h hebdomadaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Affecter 3 h pour favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et la co-animation pour l'A.P. et les E.P.I. ; * Affecter 3 h à la D.P. pour dédoubler cet enseignement de complément 1sem/2. 	<p>Il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * concevoir l'A.P. et les E.P.I. adossés aux disciplines après concertation en conseil pédagogique ; * limiter à deux semaines les stages en entreprise ; * planifier des séquences de D.P. (216 h) sur l'année permettant l'identification des objectifs et des activités.
<ul style="list-style-type: none"> * Prévoir un bloc sciences et technologie incluant : physique/chimie, SVT, technologie. 	<p>Cet enseignement nécessite l'élaboration d'un projet pluridisciplinaire prenant appui sur la DP pour ce bloc horaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> * Envisager un projet fédérateur pluridisciplinaire prenant appui sur la DP et les enseignements communs obligatoires. 	<p>La formalisation des différentes actions est nécessaire pour développer un projet de classe pédagogiquement cohérent.</p>
<ul style="list-style-type: none"> * Privilégier des thématiques pour les E.P.I. ne traitant pas du monde économique et professionnel (la D.P. couvrant cette thématique). 	<p>La contribution des E.P.I. est à repérer pour la construction des 4 parcours des élèves (Avenir, Citoyen, Éducation Artistique et Culturelle, Éducatif de Santé).</p>

Mots clés : programme d'enseignement du cycle 4, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, projet fédérateur pluridisciplinaire, projet de formation et d'orientation.

Principes généraux

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. La scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution.

Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves.

Il est composé de cinq domaines de formation :

1. **Les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de quatre types de langage : langue française, langues vivantes étrangères ou régionales, langages scientifiques, informatiques et des médias, langages des arts et du corps.
2. **Les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs et de l'organisation des apprentissages.
3. **La formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles.
4. **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes.
5. **Les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain.

Des objectifs de connaissances et de compétences sont définis pour chaque domaine.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité.

Le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle.



http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32094



Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
Toutes les disciplines contribuent à la maîtrise du socle.	Les disciplines ne se répartissent pas les domaines. Elles participent toutes de façon transversale et conjointe à la maîtrise du socle.
Chaque domaine est décliné dans les programmes d'enseignement.	

Mots clés : DNB, programmes, cycle 4, socle, domaines.



Principes généraux

La pédagogie de projet a pour **objectif principal de motiver les élèves en les rendant acteurs de leurs apprentissages.**

Elle favorise une approche par compétences et la coopération de professeurs de disciplines différentes. L'aller-retour entre le(s) projet(s) et les disciplines permet de **travailler autant les compétences disciplinaires que transversales.**

Dans ce cadre, l'élève développe l'autonomie, la responsabilité, la prise d'initiatives, l'esprit critique et la mise en place de stratégies qui permettent de restaurer l'estime de soi, grâce à des réalisations et des réussites.

En outre, **la pédagogie de projet permet**, sur l'année scolaire, **de limiter les éventuels décrochages.**

L'objectif est de donner du sens à la scolarité et de limiter l'ennui, les comportements déviants, l'agitation ou le repli sur soi...

À travers cette pédagogie sont favorisés le travail en groupe, la communication et l'ouverture d'esprit.

Grâce aux divers partenariats, les différents parcours sont optimisés.



Article D332-6 du code de l'éducation : aide spécifique apportée aux élèves
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000025375693&dateTexte=20120309>

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
Définir le projet, les objectifs humains, disciplinaires et transversaux à partir des ressources, des partenaires et des acteurs de l'établissement mais aussi de la ville où le LP est situé.	Le projet doit donner du sens aux disciplines et aux différents apprentissages des élèves.
Travailler en équipe. Identifier un professeur pilote du projet. Utiliser les ressources, les partenaires et les acteurs locaux et impliquer les différents acteurs de l'établissement.	L'équipe doit être restreinte et volontaire; il est inutile de vouloir s'impliquer pour s'impliquer. Les adultes doivent également trouver leur compte dans le projet.
Finaliser le calendrier: planification, cahier des charges, modalités d'évaluation. Présenter le projet à la classe et mettre en place les conditions nécessaires d'adhésion du groupe au projet. Optimiser le suivi du projet par des réunions de concertation de l'équipe pédagogique.	Il est préférable de ne pas privilégier l'aboutissement du projet au dépend des différents cheminements. Il est important de ne pas oublier de valoriser les démarches qui facilitent la mise en œuvre du projet.
Présenter des bilans intermédiaires impliquant les élèves. Créer les conditions d'évaluation positive pour chaque participant. Valoriser le projet à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'établissement.	Il convient d'éviter le manque de visibilité et de communication sur les actions entreprises.

Mots clés : Concertation, équipe pédagogique, sens, objectifs intermédiaires, cahier des charges, autonomie, prise d'initiatives, épanouissement personnel, communication, visibilité, réalisation.

Principes généraux

L'accompagnement personnalisé (A.P.) concerne tous les élèves, les plus fragiles comme les plus à l'aise. Intégré aux enseignements obligatoires, il doit contribuer à diversifier les pratiques pédagogiques pour répondre davantage aux besoins de chaque élève.

Une analyse des acquis et des besoins permet d'organiser ces temps d'accompagnement. L'A.P. a vocation à être pris en charge par tout enseignant quelle que soit sa discipline. Il doit s'appuyer sur les contenus disciplinaires des programmes qui déclinent l'attendu du socle commun. Ces principes généraux sont détaillés dans les références ci-dessous.

Horaires : 1 h à 2 h par semaine sur le cycle 4 avec un même horaire pour tous les élèves d'un même niveau.

Supports : Les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

Objectifs :

- soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser
- améliorer les compétences des élèves
- renforcer progressivement la construction de l'autonomie intellectuelle des élèves dans la perspective de la poursuite d'études

Formes : approfondissement ou renforcement des connaissances et des compétences, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement ou remise à niveau

Compétences prioritaires : compétences du domaine 2 du socle « Les méthodes et outils pour apprendre » : apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail, être autonome...

Suivi : Un bilan trimestriel des actions est réalisé, le niveau d'implication de l'élève est précisé dans son livret scolaire.



Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/11/18/MENE1418381D/jo>

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>

Circulaire n°2015-106 du 30-06-15

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

<http://eduscol.education.fr/cid99430/l-accompagnement-personnalise-rentree-2016.html>



Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Préconisations	Points de vigilance
Anticiper la communication avec les élèves et les familles (quel lien avec la discipline ? que travaille-t-on en A.P. ? qu'évalue-t-on ? comment l'évalue-t-on ?...)	L'A.P. concerne toutes les disciplines et prend des formes variées (cf. ci-dessus) Les équipes doivent rester vigilantes afin que cet enseignement ne se transforme pas uniquement en soutien en mathématiques et en français.
Réaliser des diagnostics permettant de porter un regard collectif sur les élèves et identifier leurs besoins.	L'A.P. contribue à identifier et travailler des compétences communes aux disciplines. Il ne doit pas être réduit au soutien des plus fragiles et à la prise en charge des élèves les plus performants.
Identifier, en début d'année, les compétences transversales prioritaires mobilisables dans plusieurs disciplines. Planifier collectivement le travail sur ces compétences.	L'A.P. est intégré aux disciplines. Il ne constitue pas un dispositif à part déconnecté de celles-ci.
Suivi des élèves : construire des critères d'évaluation explicites et partagés ; communiquer sur les réussites et les points de progrès des élèves.	L'A.P. ne concerne pas que l'enseignement général.

Mots clés : A.P., programme, socle commun, disciplines, apprendre, progresser, autonomie, compétences, bilan.

Principes généraux

L'E.P.I. contribue à diversifier les pratiques pédagogiques afin de prendre en compte les intelligences différentes des élèves. Il s'appuie sur une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète individuelle ou collective.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. Ces principes généraux sont détaillés dans les références ci-dessous.

Horaires : 2 h à 3 h par semaine sur le cycle 4 avec un même horaire pour tous les élèves d'un même niveau.

Supports : les programmes d'enseignement, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les huit thématiques interdisciplinaires*.

Objectifs :

- Construire et approfondir les connaissances et les compétences du socle commun et donc des programmes par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète ;
- Développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation à un projet collectif ;
- Mettre en pratique les langues vivantes et les outils numériques ;
- Contribuer à la mise en œuvre des parcours éducatifs.

Forme et nombre d'E.P.I. : l'E.P.I. prend la forme d'un projet interdisciplinaire. Il porte sur au moins 6 des 8 thématiques interdisciplinaires pour chaque élève à l'issue du cycle 4. Deux E.P.I. minimum portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente doivent être proposés par année scolaire.

Suivi et évaluation : un bilan trimestriel des actions est réalisé, le degré d'implication de l'élève est précisé dans son livret scolaire. L'E.P.I. fait également l'objet d'une évaluation au DNB.

* Les huit thématiques interdisciplinaires

- Corps, santé, bien-être, sécurité ;
- Culture et création artistiques ;
- Transition écologique et développement durable ;
- Information, communication, citoyenneté ;
- Langues et cultures de l'Antiquité ;
- Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
- Monde économique et professionnel ;
- Sciences, technologie et société.



Décret n°2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/5/19/MENE1511207D/jo>

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>

Circulaire n°2015-106 du 30-06-15

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

<http://eduscol.education.fr/cid99750/E.P.I..html>

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Préconisations	Points de vigilance
Choisir des problématiques ancrées dans le réel. Croiser les programmes pour identifier les connaissances et compétences à faire acquérir dans chaque discipline.	La thématique « monde économique et professionnel » étant le support de la découverte professionnelle, deux autres thématiques sont à privilégier en E.P.I.
Impliquer un nombre de disciplines adapté afin que chacune apporte quelque chose dans son articulation avec l'autre, les autres.	Ne pas se limiter à certaines disciplines
Effectuer un diagnostic des connaissances et des compétences avant le début du projet, Évaluer pendant le projet, l'implication, la qualité du travail, l'évolution des acquis, Mesurer les acquis à la fin du projet.	L'E.P.I. donne du sens aux différents contenus disciplinaires et permet une approche transversale. Il ne doit pas se limiter à la juxtaposition de contenus des disciplines sans réelle complémentarité.

Mots clés : E.P.I., programme, socle commun, projet, interdisciplinarité, compétences.

Principes généraux

Les parcours éducatifs sont inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

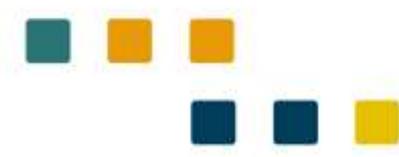
Quatre parcours sont réalisés au cours de la scolarité de l'élève :

- le parcours Avenir ;
- le parcours Éducatif de Santé ;
- le parcours Citoyen ;
- le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Le parcours éducatif désigne un ensemble de contenus **cohérents et progressifs** d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, autour d'un même thème. En tant que tel, il contribue à **l'interdisciplinarité, donne du sens et de la diversité aux apprentissages scolaires** et établit **des liens entre l'univers de l'école et le monde.**

Ces parcours éducatifs permettent à l'élève de construire, mobiliser, développer d'autres compétences liées au thème par la découverte et l'expérimentation. Ils créent ainsi **les conditions de réussite tout au long de la scolarité de chaque jeune en tant que personnalité à part entière et futur citoyen.**

Folios est une application nationale qui accompagne l'élève et permet ainsi une mise en cohérence de son parcours en favorisant l'articulation entre les différents projets. Folios valorise les expériences et compétences scolaires et extrascolaires de l'élève.



Le parcours Avenir

Principes généraux

Ce parcours doit permettre à tous les élèves :

- de découvrir le monde économique et professionnel, les entreprises, les différents métiers et le marché de l'emploi
- de se doter d'une compétence à s'orienter, pour choisir en connaissance de cause un parcours de formation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle
- de construire progressivement un projet de parcours de formation et professionnel
- de développer le sens de l'engagement et l'initiative.

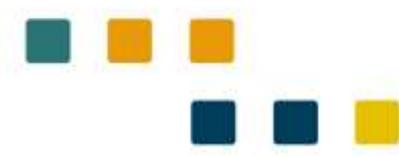


http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
Inscrire le parcours dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.)	Le thème « le monde économique et professionnel » reste indiqué en complément de la découverte professionnelle
Individualiser le parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins.	Une mutualisation des retours d'expérience est conseillée et un temps pour la maturation des projets est à privilégier.
Mobiliser la communauté éducative et les parents autour de l'élève.	Un travail collaboratif est engagé avec le chef d'établissement, le Conseiller d'Orientat ion Psychologue et le Conseiller Pédagogique d'Éducation.
Mener des actions avec des partenaires extérieurs (visites d'entreprise, forum, stages, projets, mini-entreprises...).	Les périodes de stage se limitent à deux semaines, voire trois exceptionnellement pour affiner le projet d'orientation.

Mots clés : avenir, projet, orientation, professionnel, réussite, insertion, monde économique, métiers



Le parcours Éducatif de Santé

Principes généraux

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les élèves. **Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative.** Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue **l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités**, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes :

- un axe d'éducation à la santé qui décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé ;
- un axe de prévention centré sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales ;
- un axe de protection de la santé qui intègre les démarches mises en œuvre dans l'établissement dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et leur bien-être.



http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
S'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et sur les programmes scolaires.	Le programme de SVT, le corps humain et la santé et les compétences du socle commun, apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière sont les enseignements privilégiés pour aborder ce parcours, mais pas uniquement.
Inscrire le parcours dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.).	Le thème « Corps santé bien être et sécurité » est tout à fait indiqué.
Mener des actions de prévention mobilisant les acteurs locaux et les familles.	Les actions existantes méritent d'être recensées et mutualisées avec celles des établissements de proximité.
Participer à l'élaboration du parcours Éducatif de Santé, au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), au conseil de la vie lycéenne (CVL)...	

Mots clés : éducation, santé, prévention, protection, bien-être, inégalités.



Le parcours Citoyen

Principes généraux

L'École est à la fois le lieu où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires **pour vivre et s'insérer dans la société** et celui où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque adolescent **de devenir un citoyen libre, responsable et engagé.**

Pendant la plus grande durée de ce parcours, l'élève n'est pas encore légalement citoyen. Il se prépare à le devenir et prend progressivement conscience de ses futures responsabilités. Il expérimente au contact des autres ses capacités à agir et à collaborer, les exerce et les améliore à l'occasion de différentes activités. Le parcours Citoyen permet aussi à l'élève d'apprendre à accepter la diversité des opinions ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat. Il lui donne les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable et de développer son esprit critique.

L'ensemble de la communauté scolaire a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours Citoyen. Le parcours prend aussi appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'établissement, sur son sens de l'initiative et sa capacité d'engagement.



http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
S'appuyer sur l'ensemble des enseignements afin de répondre à la dimension interdisciplinaire essentielle.	Même si l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information constituent les fils directeurs, les autres enseignements disciplinaires ne sont pas à négliger.
Initier les élèves à l'éducation à l'environnement et au développement durable permet de favoriser la conscience citoyenne et la culture de l'engagement.	La transition écologique et le développement durable, un des 8 thèmes des enseignements pratiques interdisciplinaires, favorise notamment l'éducation à la citoyenneté.
Contribuer au parcours Citoyen en mettant en place des actions, des projets, en exerçant des responsabilités au sein de l'école, en s'engageant, en jouant des rôles.	Le parcours Citoyen se combine avec la mise en place des autres parcours.

Mots clés : citoyen, engagement, responsable, initiative, débat, esprit critique.



Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Principes généraux

Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est **l'ensemble des connaissances** acquises par l'élève, **des pratiques expérimentées** et **des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine**, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école** en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti**, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part** dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.



http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98227

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
S'appuyer sur l'ensemble des enseignements	Les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts sont particulièrement concernés.
S'appuyer sur des projets en interaction avec différents partenariats	La démarche de projet doit permettre de conjuguer au mieux les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques et rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture).
Renseigner Folios : le suivi du parcours de chaque élève	Il convient de renseigner régulièrement cet outil de suivi afin de garder trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.
User du pass éducation : la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les enseignants	Il faut veiller à faciliter et favoriser le rapprochement de la Culture et de l'École.

Mots clés : art, patrimoine, création, projet pluridisciplinaire, histoire des arts.

Principes généraux

Les objectifs de cet enseignement sont les suivants :

- utiliser les supports professionnels du lycée pour permettre à l'élève d'élaborer et de réaliser un ou plusieurs projets ;
- donner du sens à la démarche de projet mise en place pour la classe par l'équipe pédagogique ;
- mettre en évidence le sens des enseignements généraux dans l'élaboration de tout projet ou réalisation pratique ;
- anticiper, préparer, accompagner, traiter et optimiser les périodes de stage d'observation en entreprises ;
- restaurer la confiance en soi, développer l'autonomie des élèves et le travail en groupe ;
- découvrir des métiers, des filières, des formations des établissements grâce à un travail d'investigation, un croisement des informations et des points de vue ;
- apprendre les différentes démarches et attitudes concernant la communication et les savoir-être utiles aux futures situations de formation et d'apprentissage ;
- finalement, cet enseignement doit donner le **plus de clés possibles** afin que l'élève puisse, de manière autonome (en concertation avec les familles) choisir une orientation adaptée à ses projets. Il faut **optimiser le parcours Avenir de façon motivée**.

Le contenu de l'enseignement de découverte professionnelle est fixé conformément au référentiel du parcours Avenir.



Circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 : modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

Articles D331-1 à 15 : Code de l'éducation, partie réglementaire, accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006182552&cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Article L4153-1 du code du travail : accueil en milieu professionnel durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006903179&cidTexte=LEGITEXT000006072050>



Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
Organiser cet enseignement de façon ouverte et transversale. Organiser et faciliter les réunions d'équipe. Proposer un emploi du temps opportun dans la semaine.	La découverte professionnelle ne doit surtout pas être déconnectée des autres contenus d'enseignement.
Communiquer sur les actions et les projets à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.	Il est nécessaire de donner de la visibilité aux diverses actions mises en place.
Utiliser un document unique (Folios) comme fil conducteur des différentes actions et comme trace de l'émergence du projet personnel des élèves.	
Utiliser les ressources de l'établissement et collaborer avec d'autres secteurs professionnels.	Les secteurs professionnels supports de cet enseignement ne doivent pas aboutir à des démarches de pré-recrutement. Ils doivent faciliter le projet d'orientation de chaque élève.
Définir une politique de l'établissement claire au sujet de cet enseignement.	
Investir le professeur principal responsable du suivi des projets d'orientation des élèves.	

Mots clés : autonomie, projet personnel de formation, réalisation, curiosité, orientation, motivation, communication, confiance en soi.



Principes généraux

Les modalités de notation et d'évaluation des élèves de collège, y compris en classe de 3^e prépa-pro, évoluent pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et **privilégier une évaluation bienveillante, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives** et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de **mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences** ainsi que **la progression de l'élève**. Les notes ne sont pas supprimées, la liberté est laissée aux équipes enseignantes.

Le nouveau [livret scolaire](#) de la scolarité obligatoire permet un suivi des acquis scolaires des élèves tout au long de la scolarité obligatoire. Il regroupe pour chaque cycle de la scolarité obligatoire, l'ensemble des bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin des cycles 2, 3 et 4 ainsi que les différentes attestations obtenues (Prévention Secours Civique niveau 1, Attestation Scolaire de Sécurité Routière,...).

À la fin du cycle 4, les élèves présentent le Diplôme National du Brevet (cf. annexe fiche 10).

L'application nationale FOLIOS permet la mise en œuvre et la formalisation des quatre parcours éducatifs de l'élève. Elle **accompagne l'élève tout au long de sa scolarité** et l'aide à articuler les étapes de projets et à devenir acteur de ses choix.

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
À la fin de chaque période , renseigner : - pour chacun des éléments travaillés durant la période les acquis et progrès réalisés ainsi que les difficultés éventuellement rencontrées , - pour les E.P.I., l'A.P. et chacun des parcours éducatifs de l'élève les projets et actions qu'il a réalisés et son implication dans les activités.	L'ensemble des professeurs concernés par les E.P.I., l'A.P. et la construction des parcours éducatifs participe à leur évaluation.
À la fin du cycle 4 , établir le bilan de la maîtrise par l'élève des composantes du socle : - Maîtrise insuffisante - Maîtrise fragile - Maîtrise satisfaisante - Très bonne maîtrise.	L'élaboration du bilan n'est pas du ressort du seul professeur principal. Il concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique.
Tout au long de la scolarité , accompagner l'élève dans la construction de son FOLIOS pour conforter sa motivation et développer son appétence scolaire.	L'élève reste maître de son contenu qui valorise les expériences et compétences scolaires et également extrascolaires. Le professeur se porte garant de la démarche.

Mots clés : évaluation positive, maîtrise des composantes du socle, formalisation des parcours éducatifs.

Principes généraux

La réforme du collège vise à faire acquérir à chaque élève des compétences adaptées au monde actuel. L'intégration du numérique est généralisée dans les programmes de chaque discipline au collège ainsi que dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Le domaine 1 du nouveau socle des connaissances, des compétences et de la culture s'articule autour des **langages pour penser et communiquer, dont le langage informatique**. Ce domaine permet l'accès à d'autres savoirs et à une culture rendant possible l'exercice de l'esprit critique ; il implique la maîtrise de codes, de règles, de systèmes de signes et de représentations.

Le domaine 2 du nouveau socle s'articule autour des **méthodes et outils pour apprendre** : démarches de recherche et de traitement de l'information, outils numériques pour échanger et communiquer.

La maîtrise raisonnée de **la culture numérique est devenue une qualité déterminante sur le marché de l'emploi**. C'est dans ce sens que l'éducation au numérique est à envisager en classe de 3^e prépa-pro.

Pistes pour la mise en œuvre et points de vigilance

Pistes pour la mise en œuvre	Points de vigilance
<p>L'acquisition de la maîtrise des T.I.C pour communiquer, échanger : écrire, envoyer, diffuser, publier. Utiliser les logiciels et périphériques à disposition. Utiliser des logiciels de traitement de texte. Créer et utiliser une adresse électronique. Utiliser les espaces collaboratifs.</p>	Le numérique est un outil au service des apprentissages. Il ne s'agit pas seulement de former au numérique mais également de former par le numérique.
<p>La prévention des risques liés à l'usage des réseaux sociaux. Adopter une attitude responsable. Protéger sa personne et ses données. Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique. Comprendre la différence entre sphères publique et privée. Savoir ce qu'est une identité numérique. Être attentif aux traces laissées. Les collégiens doivent acquérir les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique. Dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne, ils doivent comprendre les enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l'information, de civilité et de respect vis-à-vis d'autrui.</p>	
<p>Sensibilisation aux limites des appareils communicant Le collégien doit prendre conscience que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.</p>	
<p>Organisation du travail personnel L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser.</p>	Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, et d'enrichissement culturel, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

Mots clés : nouvelle culture numérique, Éducation aux Médias et à l'Information, Internet responsable, Enseignements Pratiques Interdisciplinaires.

Principes généraux

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

Candidats scolaires

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacune des quatre composantes du premier domaine et dans chacun des quatre autres domaines. L'évaluation se fait selon une échelle à quatre niveaux de maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des E.P.I., ou sur un des parcours éducatifs ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Les sujets sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de 3^e prépa-pro ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique.



BOEN n°14 du 8 avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848

L'attribution du diplôme

Le candidat doit avoir au moins 350 points sur 700 points. Le décompte des points prend en compte **le niveau de maîtrise des composantes du socle commun (400 points) et les résultats obtenus aux épreuves de l'examen (300 points)**

Pour chacun des huit éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Chacune des trois épreuves de l'examen est évaluée sur 100 points.

Une bonification pour l'enseignement de complément est attribuée :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints,
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.



Candidats « individuels » cf. BOEN n°14 du 8 avril 2016



<http://www.education.gouv.fr/cid100854/au-bo-du-8-avril-2016-diplome-national-du-brevet-et-campagne-pas-d-education-pas-d-avenir-2016.html>

Mots clés : Socle commun, niveau de maîtrise, épreuves d'examen terminal, programme, E.P.I., parcours éducatifs, positionnement au long du cycle 4, bonification EC.